



## Non au massacre des torrents alpins ! A qui profite le crime ?

Les associations se mobilisent pour s'opposer à ce massacre promis par des intérêts financiers particuliers.

La vie dans les torrents alpins est déjà fortement perturbée par des aménagements et des pressions en tout genre (barrages, seuils, centrales électriques, moulins, prélèvements, pollutions...).

Alors que le changement climatique, dont les effets commencent à se faire sentir, va encore accentuer ces perturbations, le lobby des petits producteurs d'hydroélectricité et des usiniers en tout genre sans oublier ceux qui rêvent de le devenir, s'oppose au projet de classement des cours d'eau alpins prévu par une directive européenne.

Leur objectif ? Pouvoir continuer en toute impunité le massacre de plusieurs de km de torrent alpins pour produire quelques milliers de kWh dont l'intérêt énergétique et économique est très limité (sauf pour eux-mêmes).

Les associations se mobilisent pour s'opposer à ces projets. D'autres solutions énergétiques existent : économies d'énergie, énergies renouvelables, énergies locales : moins d'impacts sur les milieux, meilleure adaptation aux territoires de montagne.

**Protéger la nature dans les Alpes,  
c'est protéger la vie,  
c'est aussi préserver l'économie et l'emploi !**

Exigeons le respect de la vie sauvage dans les torrents alpins,  
la préservation de la beauté des paysages,  
le maintien des activités de tourisme nature.

Plus d'info :

- Nos arguments au dos
- Explications de la procédure et listes proposées :  
<http://www.rhone-mediterranee.eafrance.fr/gestion/classt-coursdo/index.php>

Pour soutenir cette action, contacter :

- FRAPNA : [coordination@frapna.org](mailto:coordination@frapna.org)
- FNE 04 : [udvn.04@gmail.com](mailto:udvn.04@gmail.com)
- HANE : [federation.hane@gmail.com](mailto:federation.hane@gmail.com)
- Mountain Wilderness :  
[www.mountainwilderness.fr](http://www.mountainwilderness.fr)
- SAPN : [sapn@wanadoo.fr](mailto:sapn@wanadoo.fr)
- URVN-FNE PACA : [urvn-paca.contact@gmail.com](mailto:urvn-paca.contact@gmail.com)

## Classement des cours d'eau, kesako ?

Le classement des cours d'eau est un outil réglementaire mis par la loi à notre disposition pour atteindre les objectifs de deux grands projets :

- Le bon état écologique des cours d'eau et autres lacs et rivières d'ici 2015,
- La trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire et de préservation des espaces naturels et de leur fonctionnalité.

## Le jeu du Vrai / Faux des classements des cours d'eau

*Le classement des cours d'eau interdira tout projet économique.*

*Les classements des cours d'eau obèrent tout développement de la filière énergétique hydroélectrique.*

Faux ! Les classements ne sont pas en opposition avec le maintien d'activités économiques sur le territoire, au contraire !

En matière de tourisme, les classements sont justement un atout ! En effet, le caractère naturel et préservé de nos milieux montagnards est la pierre angulaire du tourisme, atout important pour les départements alpins, et des activités de loisirs de plein air (pêche, randonnée, canoë-kayak...).

En matière énergétique, le projet de liste 1 et le Schéma Régional Climat Air Energie de PACA préserve un potentiel de développement stratégique de l'hydroélectricité dans les Alpes, et ce sans remettre en question les classements. N'oublions pas que les Alpes sont déjà extrêmement équipées en matière d'hydroélectricité et que les changements climatiques pourraient tout remettre en cause... faute de débit suffisant dans les cours d'eau.

*Le classement des cours d'eau est en inadéquation avec la lutte contre les inondations, et notamment avec les ouvrages contre les crues torrentielles ou les travaux de correction torrentielles du type de ceux réalisés par le service RTM depuis 150 ans.*

Faux ! Le classement des cours d'eau n'empêche nullement les travaux en rivière visant à la protection des personnes et des biens ou à la maîtrise de l'érosion (ouvrage RTM par exemple qui sont installés sur des cours d'eau généralement abiotiques du fait du très important transport solide dont ils sont le siège). En outre, en visant la circulation des sédiments et le retour à un comportement plus naturel ces classements contribueront généralement à un meilleur fonctionnement des cours d'eau : moins de colmatage des retenues, moins d'atterrissements, des lignes d'eau plus basses en cas de crue, etc. Moins de risques !

Enfin, si la circulation des sédiments se fait mieux dans des cours d'eau restaurés, les travaux et ouvrages de sécurité seront moins importants en ampleur, en temps, en argent...

*Les nouveaux classements conduiront de façon systématique à la destruction de tous les obstacles longitudinaux (barrage, seuil, levée,...)*

Faux ! Le classement en liste 2 n'impose que le rétablissement de la continuité sédimentaire et écologique et non pas la suppression de tout obstacle transversal. D'abord, tous les obstacles transversaux ne constituent pas des obstacles à la continuité sédimentaire et écologique Celle-ci peut être atteinte par l'effacement de l'ouvrage mais aussi par son aménagement (vannes de fond, échelle à poissons,...) ou par de nouveaux modes de gestion (ouverture des vannes à certaines périodes...). Le parti finalement adopté découlera d'une étude "coût des travaux / bénéfice écologique" qui prendra en compte tous les usages de l'obstacle (irrigation, production électrique, loisirs, sans oublier son intérêt patrimonial) : l'effacement ne sera jamais systématiquement appliqué mais toujours envisagé car c'est la solution la plus efficace.

*Les nouveaux classements entraîneront des travaux aux coûts élevés pour les collectivités, dans des délais courts.*

Vrai et Faux !

Vrai car les travaux nécessitent font appel au génie écologique, effectivement parfois coûteux mais pas toujours. C'est pourquoi nous demandons que la liste 2 vise le meilleur rapport "coût des travaux" / "efficacité écologique". Le choix pourra aussi être dicté par la présence de porteurs de projets : des acteurs locaux déterminés auront la créativité nécessaire pour trouver le meilleur compromis. Rappelons que tous ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'eau jusqu'à 80% et qu'ils feront appel à de la main d'œuvre locale.

Faux, car ces nouveaux classements nous éviteront aussi des dépenses inutiles (ex : amendes de l'Europe). Soulignons également l'engagement, notamment financier, de nombreuses collectivités locales en faveur de la restauration de cours d'eau. Ne ruinons donc pas les efforts consentis jusqu'ici... pour quelques malheureux kWh qui n'enrichiront que quelques particuliers peu scrupuleux... sans aucun intérêt pour la collectivité mais grâce à une taxe payée par tous les abonnés à un réseau public.

## Porte ouverte au Développement Durable !

Le classement des cours d'eau répond à des enjeux *écologiques* certes, mais il permet aussi la préservation ou le développement d'une activité touristique et de loisirs (pêche, sports de pleine nature), c'est-à-dire d'une activité *économique* pourvoyeuse d'emplois locaux (aspect *social*). Les trois piliers du développement durable...

**Et si nous transformions cette apparente contrainte en source d'innovation ?**